

FICHE DE PRÉ-ACCORD POUR L'ACCUEIL D'UN ÉLÈVE EN ENTREPRISE

(si différente de celle ci-dessus)

Affaire suivie par :	Nom, prénom de l'élève :	:
C. WILLMANN - DDFPT Tél : 03 88 45 54 54 Mél : lyceerenecassin.pro@ac-strasbourg.fr	Classe:	Première Baccalauréat Professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités 1
	Périodes de formation :	□ Du 13/01/2025 au 08/02/2025
	Periodes de formation :	□ Du 28/04/2025 au 28/05/2025
Collecte des informations nécessaires	à la rédaction de la conventio	o <u>n</u>
1. L'élève		
Date de naissance :		Tél. Port. : Mél :
2. L'établissement scolaire		
Établissement : Lycée René Cassin – Pôle professionnel Adresse : 4 rue Schoch – 67000 STRASBOURG Représenté par sa Cheffe d'établissement : Mme AJBALI Nom du professeur principal ou coordonnateur de discipline :		Tél. : 03 88 45 54 54 Mél : : lyceerenecassin.pro@ac-strasbourg.fr
3. L'entreprise		
N° de SIRET :		Tél. :
Code APE :		Mél :
Représentée par :		Fonction :
la première signature d'une convention, u signer numériquement les conventions et	in message sera envoyé à la per c d'accéder à l'historique de tou	ation pour l'édition, la signature et le suivi des conventions de PFMP. À sonne ci-dessous, avec un login et un mot de passe vous permettant de tes les conventions signées.
Nom, prénom du signataire convention :		Fonction:
Mél :et (Courriel d'envoi de la demande de signature électronique)		Port. :
4. Assurance responsabilité civile d	e l'entreprise	
Nom de la compagnie d'assurance :		N° de police :
(Nous recommandons au responsable entreprise ou d'un de ses salariés peu		on assurance le protège lorsque la responsabilité de son
5. L'accueil de l'élève en entreprise		
		Fonction :

Fait à / 20.....

Signature et cachet de l'entreprise :

6. Horaires de travail de l'élève (35 h 00 par semaine)

La durée de travail de l'élève mineur est limitée : 7 heures par jour pour les élèves de moins de 16 ans, 8 heures par jour entre 16 et 18 ans.

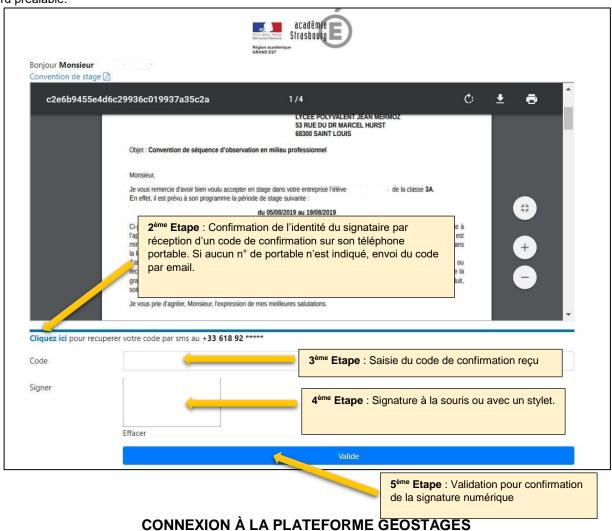
Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. **Au-delà de quatre heures et demie** de travail quotidien, **l'élève mineur** doit bénéficier **d'une pause d'au moins trente minutes consécutives**.

Horaires détaillés	Matin	Après-midi	
Lundi	De : à	De : à	
Mardi	De : à	De : à	
Mercredi	De : à	De : à	
Jeudi	De : à	De : à	
Vendredi	De : à	De : à	
Samedi	De : à	De:à	
Total hebdomadaire : H			

validation de l'entreprise par le professeur de specialite :
Nom :
Date :
Signature:
Prof. Suivi PFMP :

SIGNATURE NUMÉRIQUE DES CONVENTIONS

<u>1ère Etape</u> : Réception par le signataire de l'ébauche de la convention par <u>email</u> selon les informations renseignées sur la fiche d'accord préalable.



(Compatibilité testée avec les navigateurs Chrome et Mozilla Firefox)

Cette connexion vous permettra d'avoir accès à l'historique de vos conventions, de déclarer une absence ou une rupture de stage.

À la 1ère signature de convention, un email est envoyé aux personnes figurant sur la convention de stage avec les identifiants à la plateforme :

- Pour les élèves : http://geostages.fr
- Pour les entreprises et administrateurs (proviseur, DDFPT, bureau des stages, professeur) : http://geostages.fr/admin

